



Ottawa, Canada K1A 0S5

25 SEP. 2024

Monsieur John Williamson, député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous transmets la réponse du gouvernement au 41^e rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé « La réhabilitation de l'édifice du Centre du Parlement », déposée à la Chambre des communes le 31 mai 2024.

J'aimerais vous remercier, ainsi que les membres du Comité, pour votre travail précieux dans l'examen du rapport de la vérificatrice générale du Canada portant sur la réhabilitation de l'édifice du Centre du Parlement.

Le gouvernement accueille et reconnaît les recommandations du Comité, et est d'accord avec les deux recommandations, notamment :

Recommandation 1 : Communiquer les constatations de l'évaluation de l'analyse comparative entre les sexes plus sur l'édifice du Centre

Le Comité recommande que « le ministère des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes les résultats de l'évaluation de son analyse comparative entre les sexes plus du Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre », d'ici le 30 septembre 2024.

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a effectué une évaluation de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) pour le Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre, conformément à la recommandation de la vérificatrice générale du Canada, et en vue de démontrer son engagement à faire du Parlement du Canada un endroit inclusif et sûr pour tous les parlementaires, le personnel et les visiteurs.

SPAC est chargé d'assurer une gestion, une planification et une exécution efficaces du Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre afin de s'assurer que le Programme respecte le calendrier, la portée et le budget. Par conséquent, l'évaluation de l'ACS Plus examinait l'environnement bâti de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil du Parlement, avec un accent mis sur les espaces publics, conformément à la recommandation de la vérificatrice générale du Canada.

.../2

Dans l'ensemble, cette évaluation de l'ACS Plus a permis de constater que le Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre a intégré de nombreuses pratiques de pointe en ce qui concerne les consultations continues et robustes menées avec les détenteurs de droits et les partenaires autochtones, ainsi qu'avec les experts en accessibilité, les organisations et les personnes en situation de handicap. L'évaluation a aussi décrit des occasions de croissance pour aider à élargir davantage les efforts continus.

Fondées sur les constatations de l'évaluation, quatre recommandations ont été formulées aux fins d'examen par SPAC alors que la mise en œuvre de ce programme historique se poursuit, pour aider à s'appuyer sur les efforts en cours :

- 1) Continuer à utiliser la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme guide pour intégrer les perspectives autochtones.
- 2) Pour améliorer encore l'inclusion, envisager d'aménager suffisamment de places assises à l'intérieur du Centre d'accueil du Parlement afin qu'il y ait suffisamment de places assises pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les soignants.
- 3) Pour améliorer la sécurité dans les toilettes de l'édifice du Centre, envisager d'inclure des contenants pour l'élimination des objets tranchants dans les plans de conception afin d'offrir un espace d'élimination sûr qui profitera aux personnes ayant des conditions médicales, le diabète et d'autres besoins en matière de santé.
- 4) Pour améliorer davantage l'inclusion, envisager l'utilisation de technologies d'accessibilité innovantes pour une plus grande efficacité, notamment la signalisation électronique, les représentations de messages, le braille, les balises d'orientation, les lumières et les sons. L'utilisation efficace de la signalisation, y compris pour les personnes ayant des troubles de la vue ou de l'audition, permettra de rendre l'espace accueillant et sûr.

SPAC a soigneusement pris en compte ces recommandations et les intégrera dans le cadre du plan de conception à 100 pour cent qui devrait être achevé à l'été ou à l'automne 2025.

Vous trouverez ci-joint les résultats et les constatations de l'évaluation de l'ACS Plus pour l'édifice du Centre, ce qui accompli cette recommandation dans le délai prescrit.

Recommandation 2 : Publication du rapport annuel sur la Vision et le plan à long terme au cours de l'année civile

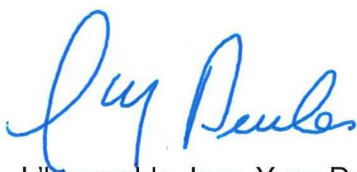
Le Comité recommande que « SPAC présente au Comité une lettre confirmant qu'il publie ses rapports annuels sur la Vision et le plan à long terme dans l'année civile » d'ici le 30 septembre 2024.

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation. Au fil des ans, les rapports annuels sur la Vision et le plan à long terme (VPLT) ont gagné en importance comme outil de communication pour améliorer la transparence et la reddition de comptes pour les Canadiens et les Canadiennes. Depuis 2016, SPAC a continué de publier ses rapports annuels sur la VPLT sur son site Web afin de permettre à la population canadienne, aux parlementaires et aux visiteurs de se tenir informés des progrès réalisés dans la Cité parlementaire. SPAC continuera à veiller à ce que les rapports annuels sur la VPLT soient publiés au cours de la même année civile que leur exercice fiscal, comme l'a recommandé la vérificatrice générale du Canada et comme preuve de son engagement à l'égard de la transparence pour les Canadiens et les Canadiennes.

Conformément à la seconde recommandation du Comité, veuillez considérer cette réponse comme la confirmation que SPAC a publié son rapport annuel sur la VPLT pour 2022-2023 en décembre 2023 — au cours de l'année civile, comme le recommande la vérificatrice générale du Canada — et continuera à le faire au cours des années à venir. Cette recommandation a donc été satisfaite.

Je tiens à réaffirmer l'engagement de mon ministère à continuer de mener à bien l'entreprise historique que constitue la réhabilitation de l'édifice du Centre du Parlement, dans un esprit d'ouverture et de transparence pour les Canadiens et les Canadiennes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député
Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement

Pièce jointe

c.c. : Hilary Smyth
Greffière du Comité
Comité permanent des comptes publics

RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS OBLIGATOIRES

Analyse comparative entre les sexes Plus

Le dépôt de la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé « Réhabilitation de l'édifice du Centre du Parlement » n'entraîne pas directement de considérations liées à une analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus), puisque la portée de ce mémoire au Cabinet est de demander l'approbation du dépôt de la réponse du gouvernement du Canada. En déposant cette réponse, le gouvernement renforce son engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion, et veille à ce que l'édifice du Centre soit inclusif et représente la diversité des peuples du Canada.

Cela dit, la VPLT pour la Cité parlementaire applique une norme élevée en matière d'inclusion, comme l'a d'abord indiqué une ACS Plus entreprise par Raymond Chabot Grant Thornton en 2017. Le rapport préparé par Raymond Chabot Grant Thornton conclut que la VPLT profitera grandement à divers groupes d'usagères et d'usagers en améliorant l'accessibilité universelle et en augmentant l'espace disponible pour répondre à leurs besoins. Cela comprend : des toilettes universelles, des espaces de prière, des salles de bien-être et des salles de soins pour nourrissons. Ces changements sont conformes à l'évolution démographique du Canada. Le rapport indique que SPAC est bien placé pour s'adapter et prendre l'initiative pendant la réhabilitation des édifices et les transitions en mettant en place, par exemple, des parcours d'accessibilité universelle, des toilettes, des panneaux de signalisation, des contrôles de sécurité et d'autres mesures visant à assurer un milieu de travail et une expérience de visite positifs.

Pour continuer sur cette lancée, SPAC a effectué une ACS Plus globale dans l'ensemble des programmes dirigés par la Direction générale de la science et de l'infrastructure parlementaire en 2021, y compris la Cité parlementaire.

Cet examen a mis en évidence les pratiques exemplaires de SPAC en matière de conception et a conclu que la VPLT s'est livrée à une réflexion profonde et a tiré profit de l'environnement bâti pour créer des espaces accueillants, inclusifs et universellement accessibles pour tous les groupes d'usagères et d'usagers, y compris des toilettes universelles, des espaces de prière, des salles de bien-être et des salles de soins pour nourrissons. Les considérations liées à l'ACS Plus guident la réhabilitation des édifices, mais l'analyse a reconnu l'importance de tenir compte des facteurs d'identité qui se recoupent, car ils influencent les interactions de chaque individu ainsi que son rapport avec les divers édifices de la Cité parlementaire. Les constatations de l'examen ont également révélé que SPAC utilise de nouvelles stratégies en matière d'approvisionnement qui visent à augmenter la participation des jeunes, des Autochtones et des femmes à ses travaux dans la Cité parlementaire.

En 2023, à la suite d'une recommandation de la vérificatrice générale du Canada, SPAC a demandé à une tierce partie d'effectuer une ACS Plus propre au Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre afin de s'assurer que les espaces publics sont inclusifs et qu'ils

représentent la diversité de tous les peuples du Canada. Dans l'ensemble, l'analyse a permis de constater que le programme de l'édifice du Centre a intégré de nombreuses et importantes pratiques de pointe en ce qui concerne les consultations continues et solides menées avec les détenteurs de droits et les partenaires autochtones, ainsi qu'avec les experts en accessibilité, les organisations et les personnes en situation de handicap. Par exemple, SPAC a organisé des séances de visualisation et de rétroaction avec les communautés algonquines, de la Nation Métisse, des Inuit et des Premières Nations. Ces séances ont éclairé plusieurs décisions importantes, telles que l'inclusion d'un nouvel espace dédié aux pratiques culturelles autochtones dans l'édifice du Centre. Il a également été décidé qu'une reconnaissance du territoire serait présente à l'entrée publique du Centre d'accueil du Parlement. Un travail important a été réalisé en matière d'accessibilité universelle et de conception, SPAC faisant de l'édifice du Centre et de la Colline du Parlement un modèle d'accessibilité en respectant ou en dépassant les normes d'accessibilité afin d'améliorer les fonctions parlementaires et l'expérience des visiteurs qui s'intègrent aux attributs patrimoniaux du bâtiment et du site. En outre, le Groupe de travail sur l'accessibilité de la Direction générale de la science et de l'infrastructure parlementaire (créé en 2018) et le groupe ministériel sur l'accessibilité de SPAC (créé en 2021), qui sont composés de Canadiens de différents horizons et aux capacités diverses, ont collaboré sur des questions liées à l'accessibilité au cours des deux dernières années. Des espaces polyvalents ont été dédiés dans l'ensemble du bâtiment, notamment des espaces de tranquillité, des espaces de prière, des espaces de soins, des espaces d'allaitement, etc. Les espaces de ce type bénéficieront aux personnes de différentes religions et confessions, aux soignants, aux parents, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.

De plus, les administrations parlementaires sont consultées et mises à contribution dès le départ dans les projets et impliquées sur une base continue dans tous les enjeux qui pourraient avoir une incidence sur leur milieu de travail. Cette structure de gouvernance liée à la VPLT et à ses projets assure naturellement que des discussions sur l'ACS Plus ont lieu et que les enjeux sont réglés. Les enjeux sont évalués en permanence afin d'éviter les répercussions involontaires sur des groupes précis. Cela se fait par l'application d'exigences en matière de mesures d'adaptation approuvées par le Sénat et la Chambre des communes ou la mise en œuvre de mesures compensatoires acceptables pour toutes les parties qui favorisent l'inclusion et l'équilibre entre le travail et la vie personnelle des membres du Parlement, des sénateurs et du personnel.

Afin de poursuivre ces efforts positifs, l'évaluation a permis de relever des occasions de renforcer et de continuer à accroître la mobilisation auprès des diverses populations méritant l'équité partout au pays, ainsi que des idées concrètes sur la manière dont ces perspectives peuvent être intégrées à la conception et à la réhabilitation de l'édifice du Centre :

1. Continuer à utiliser la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) comme guide pour intégrer les perspectives autochtones.
2. Pour améliorer encore l'inclusion, envisager d'aménager suffisamment de places assises à l'intérieur du Centre d'accueil du Parlement afin qu'il y ait suffisamment de places assises pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les soignants.

3. Pour améliorer la sécurité dans les toilettes de l'édifice du Centre, envisager d'inclure des contenants pour l'élimination des objets tranchants dans les plans de conception afin d'offrir un espace d'élimination sûr qui profitera aux personnes ayant des conditions médicales, le diabète et d'autres besoins en matière de santé.
4. Pour améliorer davantage l'inclusion, envisager l'utilisation de technologies d'accessibilité innovantes pour une plus grande efficacité, notamment la signalisation électronique, les représentations de messages, le braille, les balises d'orientation, les lumières et les sons. L'utilisation efficace de la signalisation, y compris pour les personnes ayant des troubles de la vue ou de l'audition, permettra de rendre l'espace accueillant et sûr.

SPAC a soigneusement pris en compte ces recommandations et les intégrera dans le cadre du plan de conception à 100 % qui devrait être achevé à l'été ou à l'automne 2025.

Au-delà des travaux en cours dans le cadre du Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre, SPAC s'engage à continuer de tirer parti de la VPLT pour améliorer l'inclusion des Canadiens dans toute leur diversité, y compris les exigences spécifiques pour soutenir une population vieillissante, la demande d'une plus grande réconciliation avec les peuples autochtones, l'avancement des principes d'accessibilité universelle, une plus grande inclusion en matière de genre et de sexualité, l'inclusion raciale, culturelle et religieuse, et plus encore.

Évaluation environnementale et économique stratégique

Une Optique de climat, de nature et d'économie (OCNE) préliminaire de la réponse proposée du gouvernement a été effectuée et n'a pas relevé d'effets environnementaux potentiels, qu'ils soient positifs ou négatifs. Les réponses du gouvernement au Parlement qui résument les politiques et les programmes fédéraux existants sont exemptées de la réalisation d'une OCNE. La proposition répond aux recommandations du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes et ne présente aucun projet ayant un impact sur l'environnement.

Analyse des répercussions sur les langues officielles

SPAC s'engage à veiller à ce que les services et les communications avec le public soient fournis dans les deux langues officielles, conformément à l'esprit et à l'intention de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques et directives du Conseil du Trésor en matière de langues officielles.

Sur la base de l'analyse des répercussions sur les langues officielles, il a été déterminé que la réponse proposée n'aura pas d'impact sur les communications.

L'esprit et l'intention de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* et les engagements et obligations du gouvernement du Canada à cet égard continueront d'être respectés.

Évaluation des répercussions des traités modernes

Une première évaluation des répercussions des traités modernes a été entreprise et il a été déterminé que la réponse proposée par le gouvernement n'a pas de répercussions sur les droits issus de traités modernes.

Cela dit, SPAC a toujours valoriser l'opportunité de travailler en étroite collaboration avec les peuples autochtones afin de mettre en œuvre la VPLT et de veiller à ce que la Cité parlementaire soit accueillante et reflète les cultures autochtones. L'ACS Plus réalisée pour le Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre a montré que celui-ci a intégré de nombreuses pratiques de pointe en faveur d'une mobilisation robuste et soutenue avec les détenteurs de droits autochtones. Par exemple, SPAC a organisé des séances de visualisation et de rétroaction avec la nation algonquine Anishinabeg (en particulier avec des représentants du Conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg, de la Première Nation de Kitigan Zibi Anishinabeg et des Algonquins de la Première Nation Pikwakanagan, ainsi qu'avec des représentants de Kebaowek, de Barriere Lake et de Timiskaming), les communautés des Métis, Inuits et des Premières Nations. Ces séances ont éclairé plusieurs décisions importantes, telles que l'inclusion d'un nouvel espace dédié aux pratiques culturelles autochtones dans l'édifice du Centre où les groupes peuvent pratiquer des cérémonies. Il a également été décidé qu'une reconnaissance du territoire serait présente à l'entrée publique du Centre d'accueil du Parlement. Au fur et à mesure de l'avancement du programme, SPAC continuera à travailler avec les détenteurs de droits autochtones afin de maintenir une approche collaborative et transparente avec les communautés autochtones et de continuer à développer et à renforcer les relations.

Objectifs de réduction des émissions du Canada d'ici 2030 et de zéro émission nette d'ici 2050

La réponse du gouvernement proposée n'a pas d'incidence sur les objectifs de réduction des émissions du Canada d'ici 2030 et de zéro émission nette d'ici 2050.